

*Ce cahier des charges a pour but de préciser quelques grandes orientations.
Seul le règlement officiel du concours fait foi pour la définition de l'épreuve.*

Cahier des charges de l'épreuve écrite Langues vivantes B (LVB)

Objectif

L'épreuve de Langues Vivantes B consiste en une contraction croisée (article de presse en français, commun à l'ensemble des candidats, à restituer dans la langue choisie), et une question d'expression écrite (la question est commune à tous les candidats, mais traduite dans chaque langue proposée au concours).

Elle évalue la capacité des candidats à :

- restituer dans une langue aussi précise que possible, et dans un nombre de mots restreint l'essentiel des idées et de l'argumentation du texte proposé
- s'exprimer dans une langue aussi riche et variée que possible sur un sujet en lien avec la thématique du texte (sujet de société), de façon structurée et nuancée.

Organisation

Des équipes de poseurs de sujet et de sujet de secours, avec à leur tête un coordonnateur (qui pourra faire partie des équipes), sont constituées.

Les équipes sont composées d'enseignants intervenant en lycée, CPGE, grande école ou université (*les enseignants de CPGE faisant partie des équipes ne peuvent pas enseigner dans la filière PTSI/PT*).

Contenu de l'épreuve

Les deux exercices sont affectés de coefficients identiques (chaque exercice compte pour moitié de l'épreuve).

Contraction croisée

Il sera proposé aux candidats un texte en français, d'environ 700 à 750 mots, pouvant porter sur des sujets de société variés (enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité). Les candidats devront le contracter dans la langue choisie au concours, en 130 mots (+/- 10%).

Il est attendu des candidats qu'ils restituent les idées essentielles du texte tout en préservant la structure logique du texte initial. Les candidats doivent ainsi veiller à l'équilibre de leur contraction (éviter, par exemple, de restituer avec trop de détail les idées contenues dans le début du texte, pour être obligé par la suite de négliger la fin du texte par manque de mots disponibles). Aucun titre n'est demandé.

L'exercice est noté selon la qualité de la restitution ainsi que la maîtrise de la langue.

Expression écrite

Une question d'expression écrite (200 à 220 mots) est proposée, en lien avec la thématique de l'article. Celle-ci est commune à tous les candidats, mais traduite dans toutes les langues pouvant être choisies au concours.

Il est attendu des candidats qu'ils rédigent une réponse structurée, problématisée et nuancée. Ils sont évalués à la fois sur la qualité de la langue, la construction et la qualité de leur argumentation.